



Editorial de Monsieur le Maire

L'été s'est bien passé. Les différentes animations ont égayé notre village. Sur le plan touristique, les éléments portés à notre connaissance rapportent un léger fléchissement de la fréquentation, notamment en juin et en juillet malgré un mois d'août bien rempli. Il est donc important pour nous d'élaborer des produits touristiques que nous proposerons à l'office de tourisme afin qu'ils soient mis à disposition des touristes. De plus, il sera nécessaire de continuer à mettre en place des animations à la fois pour fixer les touristes mais aussi pour donner une image dynamique de notre village.

Travaux :

La commune a réalisé des travaux de goudronnage dans différents che-

mins. Cette action continuera au mois d'octobre.

Après la réalisation de l'accessibilité de l'arrêt de bus de la Meillade, c'est l'accessibilité de celui de la cave qui est en cours et prochainement nous réaliserons un abri bus route de Jonquières, ce qui terminera les travaux de cette route qui sera goudronnée. En janvier 2014, les travaux de la Rue du Plô démarreront. Une réunion avec les riverains sera prévue courant novembre.

Contrats d'avenir :

La commune vient de signer un contrat d'avenir avec un jeune, Stanislas OLLIVIER pour un emploi d'animateur au sein de l'école, dans le cadre du temps périscolaire entre midi et 14 h, le matin et le soir.

Il pourra également intervenir les mercredis et son emploi du temps ainsi que ses actions seront définis prochainement.

Ecole :

Nous souhaitons la bienvenue aux deux nouvelles enseignantes des classes de CE1-CE2 et CM1-CM2. La rentrée 2013 est une bonne rentrée avec 157 élèves. Bonne scolarité à nos écoliers et bonne année scolaire à leurs familles aussi !

Claude Carceller

BULLETIN MUNICIPAL

- Numéro 111
- 27 septembre 2013

REDACTION

- Commission Information

TIRAGE

- 635 exemplaires

Compte rendu du conseil municipal du 16/07/2013 (18h)

Présents :

Monsieur le Maire Claude Carceller.

Mesdames Marie-José Debilliers, Béatrice Willoquaux.

Messieurs François Becker, Marc Cros, Claude Galhac, Claude Goujon, Bernard Jerez, Pierre Puginier, Roland Valgalier, Philippe Vidal.

A donné une procuration :

Madame Augusta Labry.

Absentes, excusées :

Mesdames Michèle Fournel, Jacqueline Thivet.

ORDRE DU JOUR :

Convention de partenariat - Gestion de la ressource en eau

Préemption « Les Bains »

**Le procès-verbal
de la séance du
28/05/2013 est
approuvé
à l'unanimité.**

Convention de partenariat - Gestion de la ressource en eau :

Dès 2004, la communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est engagée dans la réalisation d'une esquisse de schéma directeur d'eau potable, à l'échelle de son territoire, laquelle laissait présager des problèmes quantitatifs à l'horizon 2030.

La démarche s'est poursuivie en 2009 avec le schéma prospectif sur les ressources en eau du territoire et se prolonge aujourd'hui avec l'étude de structuration visant à déterminer les perspectives des moyens actuels et des besoins en vue de l'organisation future des services.

Dans ce contexte, l'Agence de l'Eau et le Conseil Général de l'Hérault ont proposé la mise en œuvre d'une convention de partenariat relative à la gestion de la ressource et à l'alimentation en eau potable. Cette convention a pour objectifs d'apporter une vision globale, concertée et une analyse d'ensemble des projets relatifs à l'eau potable sur le territoire de la CCVH, tout en profitant des meilleures conditions de financement de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de l'Hérault. Cette convention liste des actions contenues dans différentes fiches, dites « fiche action », qui recensent par thématique, les projets d'études et/ou travaux relatifs à l'eau potable sur le territoire intercommunal. Elles concernent des travaux de gestion quantitative de la ressource, de préservation de la qualité de l'eau pour l'alimentation en eau potable, de la lutte contre les produits phytosanitaires.

Les différents signataires restent maîtres d'ouvrage des actions qui relèvent de leur compétence, dont les modalités seront définies par des conventions d'application spécifiques.

Monsieur le Maire présente ensuite à l'assemblée les « fiche action » qui recensent par thématiques, les projets d'études et/ou travaux relatifs à l'eau potable sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le contenu de la convention de partenariat relative à la gestion de la ressource en eau potable, sus-présentée, autorise le Maire à signer la présente convention, et de manière générale tous les documents, actes ou pièces, et sa mise en application, et donc notamment les conventions d'application spécifiques.

Préemption « Les Bains » :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de la commune, actée par arrêté municipal en date du 7 mai 2013, prise dans le cadre des délégations accordées au Maire, de préempter les parcelles cadastrées section D N°380, 381 382, 383, 820 et 826, situées au lieu-dit « Les Bains ». Ces parcelles présentent un intérêt certain pour la protection, l'aménagement et l'ouverture au public du site naturel des Bains.

Voté à l'unanimité.



La séance du Conseil
municipal est levée
à 19 h.

COMMUNIQUE DE LA MAIRIE :

Le secrétariat de la mairie sera exceptionnellement fermé le lundi 30 septembre 2013, toute la journée.

Merci de votre compréhension.

Compte rendu du conseil municipal du 27/08/2013 (18h)

Présents :

Monsieur le Maire Claude Carceller.

Mesdames Jacqueline Thivet, Béatrice Willoquaux.

Messieurs François Becker, Marc Cros, Claude Galhac, Bernard Jerez, Pierre Puginier, Roland Valgalier, Philippe Vidal.

Ont donné une procuration :

Mesdames Marie-José Debilliers, Michèle Fournel, Augusta Labry.

Monsieur Claude Goujon.

ORDRE DU JOUR :

Personnel : tableau des effectifs

Personnel : Adhésion au service de remplacement du CDG 34

Personnel : Règlement de l'assurance statutaire par prélèvement

Adhésion de la CCVH au syndicat mixte, filière viande de l'Hérault


Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets année 2012

Dénomination des voies

Admission en non-valeur

Panneaux Causses et Cévennes

Contrats d'avenir - Emplois aidés et/ou ponctuels



Le procès-verbal
de la séance du
16/07/2013 est
approuvé
à l'unanimité.

Personnel : tableau des effectifs :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les procédures liées à l'avancement de carrière du personnel, et notamment la nécessité de créer les emplois sur lesquels les agents seront promus.

Certains agents bénéficient cette année d'avancement de grade ; il convient pour cela de modifier le tableau des effectifs dont il rappelle les délibérations y afférent : 22 mars 1999, 22 février 2001, 19 décembre 2002, 8 février 2007, 19 juin 2008, 8 janvier 2009 et 3 juillet 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe ainsi qu'il suit le tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2013 :

Filière administrative : Rédacteur :	1
Adjoint administratif 1ère classe :	1
Filière technique : Adjoint technique 2ème classe :	1
Adjoint technique 1ère classe :	1
Adjoint technique principal 2ème classe :	1
Filière sociale : ATSEM 1ère classe :	1
Filière police : Brigadier-chef principal :	1

dit que cette délibération annule et remplace toutes les décisions précédentes, relatives au même objet.

Personnel - adhésion au service de remplacement CDG 34 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un nouveau service du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du département de l'Hérault (CDG34) : il s'agit d'une mission de remplacement, dont la définition même est de mettre à disposition des collectivités et établissements publics du département des agents pour assurer des missions temporaires, sachant que la collectivité n'a pas toujours l'opportunité de recruter directement des personnels qualifiés, et dans certains cas dans des délais rapides.

Les frais de gestion de ce service, perçus par le CDG34 en cas de mise à disposition d'un agent, s'élèvent à 6 % des sommes engagées.

Voté à l'unanimité.

Personnel - règlement de l'assurance statutaire par prélèvement :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la SOFCAP, société d'assurance statutaire du personnel, qui prévoit, en tant que créanciers, la mise en place du prélèvement paneuropéen SEPA, à compter du 15 novembre 2013, et ce, conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires.

Il s'agit de prélèvements et de virements automatiques, concernant les cotisations et les prestations de cette assurance.

Voté à l'unanimité.

Adhésion de la CCVH au syndicat mixte filière viande de l'Hérault :

Le projet de transformation du syndicat mixte a pour objectif de favoriser la relance de l'abattoir de Pézenas pour le développement de la filière viande et élevage de l'Hérault. Considérant qu'il revient à la CCVH et aux conseils municipaux de se prononcer sur cette adhésion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, exprime son accord quant à l'adhésion de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à l'objet A du « Syndicat mixte filière viande de l'Hérault » visant à favoriser la valorisation des produits de la filière élevage du département et zones limitrophes.

Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets, année 2012 :

Vu les articles L 2224-5 et L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le décret n° 2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 02 juillet 2013 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2012, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2012.

Dénomination des voies :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les ajustements réalisés avec les services de la Poste quant aux adresses. Il cite plus particulièrement la portion du chemin des Faysses située de l'autre côté de la Route Neuve Adrien Quatrefages, et dénommée Chemin des Aigues Vives. Cette voie n'étant pas répertoriée par les services des Impôts, il convient de la créer par délibération, afin de mettre à jour la documentation cadastrale.

Voté à l'unanimité.

Admission en non valeur :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la trésorerie de Gignac signalant des créances irrécouvrables, pour lesquelles les actions menées et les poursuites engagées se sont avérées infructueuses.

Afin de respecter le principe de sincérité des comptes, il convient d'admettre ces sommes en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

sur le budget général : 361.56 € - sur le budget eau assainissement : 206.04 €,

dit que les crédits sont prévus aux budgets respectifs concernés et charge le Maire d'effectuer, de manière générale, toutes démarches utiles à cet effet.

Panneaux Causses et Cévennes :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de l'Entente Interdépartementale Causses et Cévennes d'un achat groupé de panneaux d'entrée d'agglomération rappelant l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco du territoire des Causses et Cévennes dont la commune de Montpeyroux fait partie.

Voté à l'unanimité.

Contrats d'avenir - emplois aidés et/ou ponctuels :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réforme des rythmes scolaires, à mettre en place à la rentrée scolaire 2014, ainsi que la nécessité de mettre en place des activités à proposer aux jeunes du village, dont l'oisiveté laisse la place à l'ennui et aux incivilités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un emploi d'avenir, à temps complet, à compter du 16 septembre 2013, autorise le Maire à signer la convention avec l'Etat, le contrat de travail, et de manière générale toutes pièces utiles à cet effet. Autorise de manière générale, le Maire à recourir à des emplois aidés, afin de favoriser l'insertion ou le retour à l'emploi de personnes en difficulté ou des emplois ponctuels en cas de besoins saisonniers, ou de remplacement de personnel titulaire absent ou dans l'impossibilité d'assurer leurs fonctions, et pour cela signer tout contrat y afférent.

La séance du Conseil municipal est levée à 19 h 30.

Etat Civil :

NOUS ACCUEILLONS A BRAS OUVERTS :

Gabriel FERRANDO de Laurent FERRANDO

et de Oriane VIDAL, né le 30 juin 2013.

Jean FAGES de Marc FAGES

et de Katy TCHONG-TAI, né le 9 juillet 2013.



NOUS SOUHAITONS BEAUCOUP DE BONHEUR A :

Olivier DORE et Elsa LEFORESTIER mariés le 13 juillet 2013.

Romain BARBE et Laurie ROUVIERE mariés le 27 juillet 2013.

NOUS AVONS UNE PENSEE POUR CEUX QUI NOUS ONT QUITTE :

Francis FARRUGIA décédé le 8 mai 2013.

Yvonne PIERROT, née HERBRAND décédée le 22 mai 2013.

Charles BOUGETTE décédé le 29 juin 2013.

Paul NOUGAREDES décédé le 27 juillet 2013.

Pierre QUATREFAGES décédé le 13 août 2013.

Jacqueline LONJON, née RAMONATXO décédée le 14 août 2013.

Antoine FOURNIER décédé le 9 septembre 2013.

Andrée GALIBERT née SAUBIN, décédée le 15 septembre 2013.

Comité Communal des Feux de Forêts :

INCENDIES, FEUX DE FORETS, DEBROUSSAILLEMENT.

Feux de forêts

La période estivale s'achève avec un bilan plutôt positif pour les feux de forêts. En effet, du 18 juin au 16 septembre 2013, pour le seul département de l'Hérault, 60 hectares ont été brûlés pour un total de 103 incendies (tous, d'origine humaine). Ce bilan ne tient pas compte des deux derniers incendies de St Georges d'Orques et de Villeveyrac. On peut se féliciter de ce bilan qui d'habitude est plus lourd mais il faut savoir que les moyens sur le terrain sont nombreux et coûteux. Les sapeurs pompiers du département ont cette année revu leur dispositif d'alerte, tandis que les sapeurs forestiers du Conseil Général ont aussi grandement participé à la surveillance. Il faut ajouter les 36 communes qui comme Montpeyroux ont un Comité Communal Feux de Forêts, le renfort de la sécurité civile de Brignoles et nos armées qui participent aussi activement à la défense de notre patrimoine forestier.

Sur la commune de Montpeyroux on peut noter une seule intervention des sapeurs forestiers sur un feu interdit au mois d'août.

Il nous a semblé opportun de rappeler les règles de brûlage en publiant le calendrier des périodes autorisées ou interdites (arrêté préfectoral n°2002.01.1932 du 25 avril 2002 en page suivante).

En principe, personne n'a le droit de brûler ce qui provient de la taille des jardins (taille de haies, feuilles mortes, etc...). Tous ces déchets végétaux devraient être évacués sur la déchetterie. Cependant tout le monde ne possède pas de voiture suffisamment grande ou de tracteur avec remorque. Il convient dans ce cas là de brûler en période autorisée comme cela est mentionné dans le calendrier joint. En 2014 et comme nous le demande le préfet de l'Hérault, l'alerte sera systématiquement donnée pendant les périodes interdites (voir le calendrier joint). Il nous apparaît utile aussi de rappeler qu'il est interdit de brûler les déchets viticoles ou industriels (emballages de traitement...) et que ces derniers doivent être évacués sur le centre de tri de Gignac. C'est faire preuve de civisme que d'appliquer cette règle mais aussi faire preuve de respect pour les voisins, pour les viticulteurs qui hissent notre terroir vers le Terra Vitis ou le Bio, ainsi que pour les associations, chasseurs et bénévoles du CCFF qui donnent de leur temps pour préserver notre patrimoine environnemental.

En cas de doute, vous pouvez contacter l'animateur du Comité Communal Feux de Forêts (CCFF) qui vous donnera les renseignements utiles car c'est dans sa mission de prévention. CH Marquez 3 rue du Plô.

Débroussaillage

Ceci est un rappel du texte L 321.5.3 du code forestier qui impose à chacun de débroussailler à 50 mètres d'une habitation et à 10 mètres des voies privées. La direction départementale du territoire et de la mer fait de la prévention dans ce domaine mais aussi de la répression en cas de refus (amende de 1 500 € et en plus, 30 € par mètre carré non débroussaillé). Une heure de débroussaillage coûtera moins cher que l'amende encourue.

En cas de doute, vous pouvez contacter l'animateur du Comité Communal Feux de Forêts (CCFF) qui vous donnera les renseignements utiles car c'est dans sa mission de prévention. CH Marquez 3 rue du Plô. Des dépliants sont disponibles et si la demande est grande la mairie se fera un plaisir de faire des photocopies.

Comité Communal Feux de Forêts (CCFF)

Le comité communal est maintenant fort de 19 bénévoles, peut-être très prochainement 20 ou 21.

Cette année encore et pour la troisième année consécutive ce comité a été félicité par le conseil d'administration départemental des CCFF pour l'excellence de son réseau radio et la rigueur des comptes rendus des bénévoles. C'est avec Montagnac (commune aussi citée) une satisfaction que nous devons en effet au dévouement et au professionnalisme des bénévoles qui donnent avec générosité leurs samedis, dimanches et jours fériés en période estivale. Un grand merci à eux.

Pour les éventuels futurs bénévoles, faites vous connaître avant mi-octobre (formations éventuelles mais non obligatoires, commandes de tenues et autres). CH Marquez 3 rue du Plô.

ARRETE PERMANENT RELATIF A LA PREVENTION DES INCENDIES DE FORÊTS


N°2002.01.1932 du 25 avril 2002


Calendrier annuel des périodes d'incinération de végétaux et d'emploi du feu

Réglementation applicable à l'intérieur et à moins de 200 m des « zones exposées » qui comprennent les bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que les landes, garrigues et maquis.

Propriétaires ou ayants-droit		1er janvier au 31 décembre								
Vent > 40 km/h	1									
Incinération de végétaux coupés	4	1er janvier au 15 mars	2	16 mars au 15 juin	3	16 juin au 30 septembre	2	1er octobre au 15 octobre	4	16 octobre au 31 décembre
	4	1er janvier au 15 mars	2	16 mars au 15 juin	1	16 juin au 30 septembre	2	1er octobre au 15 octobre	4	16 octobre au 31 décembre
Autres usagers et tout public		1er janvier au 31 décembre								

Les adresses :


 Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
 Place Chaptal
 Maison de l'agriculture
 34261 MONTPELLIER Cedex 2
 Tél : 04.67.34.28.50
 Fax : 04.67.34.29.66


 Service départemental d'incendie et de secours
 Parc Bel'Air
 Rue supernova
 34200 VAILHAUQUES
 Tél : 04.67.10.34.18
 Fax : 04.67.84.81.95
CODIS : 18 (ou 112 avec un portable)

1 Période d'interdiction d'utiliser le feu.

2 Période dangereuse soumise à déclaration annuelle en mairie.

3 Période très dangereuse soumise à dérogation préfectorale exceptionnelle.

4 Période non réglementée où l'on peut brûler.



PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

Les associations de Montpeyroux vous informent :

TENNIS :

Les nombreuses et incessantes dégradations du court poussent l'association à ne plus gérer la partie inscription. En effet, la serrure a été une nouvelle fois vandalisée.

Cette situation est fort regrettable au vu des efforts de la mairie et de l'association.

Un courrier vous sera envoyé dans les prochains jours avec le remboursement de votre cotisation.

L'association continuera à assurer une veille technique du terrain.

AMICALE DE LA MEILLADE :

La fête terminée, la Meillade a retrouvé son calme habituel.

Une fois de plus, tout s'est bien passé, dans une ambiance familiale.

Le comité tient à remercier Monsieur le Maire ainsi que les employés municipaux pour leur aide, sans oublier les commerçants du village et les caves qui ont bien voulu nous apporter leur soutien.

Il tient également à remercier toutes les personnes présentes qui ont contribué au bon déroulement de cette édition.

Une mention spéciale pour les enfants du quartier qui ont couru en tout sens pour apporter leur aide : confection des fleurs, organisation de la tombola (tirage et distribution des lots réalisés à la fin du loto).

A l'année prochaine !

ART TENTION reçoit une troupe de théâtre :

Le Théâtre du Foyer Rural d'Aniane

Présente

LES JUMEAUX

Une pièce de Jean-Yves Chatelain

Le samedi 5 octobre 2013 à 21 h, à la salle polyvalente de Montpeyroux.

« Tout allait bien dans la vie de Léon, jusqu'à ce fameux jour où son frère jumeau débarque. Léon, l'honnête homme, Noël, le repris de justice en cavale.

A l'image de ce palindrome, ils sont l'opposé l'un de l'autre.

Pour Léon les ennuis commencent... »

Entrée libre - Participation au chapeau



Mairie de Montpeyroux

Téléphone : 04 67 96 61 07

Télécopie : 04 67 96 69 25

Messagerie : contact@montpeyroux34.fr

Retrouvez-nous sur le web :

www.montpeyroux34.fr

Donnez une seconde vie à vos journaux :

A partir de maintenant, vous pouvez recycler vos papiers journaux sur Montpeyroux. Ils seront réutilisés pour fabriquer un isolant naturel appelé la ouate de cellulose.

Vous trouverez deux containers à votre disposition pour cette collecte : dans le hall de la mairie et dans l'enceinte de l'école.

Les journaux collectés sont rachetés par la société Ouattitude, qui fabrique cet isolant à Serivan près de Béziers, qui ensuite le distribue dans tout le Sud de la France.

L'argent collecté contribuera au financement des projets de l'école de Montpeyroux et la démarche est pour nos enfants un exemple concret du sens et de l'intérêt du recyclage.

Attention, ne mettez dans ces containers que les papiers journaux : Midi-Libre, journaux gratuits. Les papiers glacés (exemple : prospectus) ne peuvent pas être réutilisés. Et surtout, veillez à ne laisser aucun déchet plastique : cela abîme les machines et dégrade la qualité de la ouate !

D'avance les enfants de l'école vous remercient pour votre implication dans ce projet.

